

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE, Madame Christelle TESSIER.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	27	21

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Aline MERIAU à Madame Magali BLANLUET, Madame Mariline BOUCLET à Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Yann BOUGUENNEC à Monsieur Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Audrey JAMAIN, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Anab HASSAN SAED, Monsieur Pierre HABERT.

Date de la convocation
16 septembre 2022

Date d'affichage
16 septembre 2022

A été nommé secrétaire : Monsieur Bruno GODET.

Objet de la délibération
5- Institutions et vie politique

**2022-070 – Démission et
remplacement**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Madame Audrey JAMAIN a souhaité cesser ses fonctions en tant que déléguée aux associations, à compter du 1^{er} septembre 2022,

Considérant que Monsieur Yann BOUGUENNEC a souhaité également quitter ses fonctions de délégué auprès du SICTOM de Châteauneuf sur Loire, et de la commission « bâtiments » de la Communauté de Communes des Loges,

Madame Magali BLANLUET est candidate au poste de déléguée titulaire du SICTOM de CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE,

Monsieur Loïc CROCHET est candidat pour la commission « bâtiments » de la Communauté de Communes des Loges,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne :

- Déléguée titulaire auprès du SICTOM de CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE :
Madame Magali BLANLUET
- Membre titulaire de la commission « bâtiments » de la Communauté de Communes des Loges :
Monsieur Loïc CROCHET

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA.

Le secrétaire de séance,
Bruno GODET

